

RECOURIR AU SECTEUR PROTÉGÉ ET ADAPTÉ

Par l'achat de prestations auprès des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) et des entreprises adaptées (EA), l'Inserm agit pour l'insertion professionnelle et l'autonomie des personnes en situation de handicap les plus éloignées de l'emploi.

5

NOUS CONTACTER :

handicap.drh@inserm.fr

EMPLOI ET HANDICAP

L'excellence de la
recherche, c'est aussi la
diversité des talents.

L'Inserm
s'engage



Département des ressources humaines
Service Développement Ressources Humaines
Pôle Handicap et Insertion professionnelle
101, rue de Tolbiac
75654 Paris cedex 13
inserm.fr

La promotion de l'égalité professionnelle est au cœur de la stratégie globale de l'Inserm.

Dans une démarche ambitieuse et volontariste, notre Institut agit pour offrir aux personnels des conditions d'emploi leur permettant d'exploiter pleinement leurs compétences tout au long de leur carrière.

Notre politique handicap se décline ainsi au travers de cinq engagements essentiels.

Différentes voies d'accès sont ouvertes aux personnes en situation de handicap :

Le concours

Aménagement des épreuves écrites et/ou orales des concours en fonction de la nature et du degré du handicap.

La voie d'accès dérogatoire à la fonction publique

Campagne annuelle de recrutement par contrat à durée déterminée d'un an renouvelable une fois, à vocation de titularisation.

Les autres voies d'accès

- L'Inserm favorise l'insertion professionnelle par le recrutement d'apprentis en situation de handicap et le recours aux contrats aidés (PEC-CAE) ;
- Tout au long de l'année, de nombreux postes sont proposés en contrat à durée déterminée.

Un suivi individualisé est assuré tout au long de la carrière afin de garantir les meilleures conditions d'insertion, d'adaptation et d'évolution professionnelle.

Accompagnement pluridisciplinaire

La Mission handicap accompagne les personnels en situation de handicap en lien avec les acteurs internes (référénts handicap, responsables ressources humaines, médecin du travail et médecin de prévention, service social...) et les partenaires externes (FIPHFP, Handi-Pacte régionaux, MDPH, Cap emploi...).

Compensation du handicap

Pour favoriser le maintien dans l'emploi, différentes aides, accessibles aux personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, peuvent être mobilisées par la Mission handicap : aménagements de poste, aide au maintien de l'autonomie, formations, Cesu compensation du handicap, etc...

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES

L'Inserm accompagne les agents en situation de handicap dans la construction de leur projet professionnel et leurs besoins de formation.

4 SENSIBILISER AU HANDICAP

Les actions de communication et de formation développées par l'Inserm permettent :

- de diffuser une culture du handicap,
- de lutter contre les préjugés,
- d'assurer un accompagnement professionnel adapté
- d'informer sur les enjeux de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

L'Inserm participe également à la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH) et au DuoDay, qui sont l'occasion de mobiliser et sensibiliser les agents.

